



Règlement

GROUPAMA - Cross de Montciel 2023 à Lons-le-Saunier (39)



Groupama

1. Organisation

Le GROUPAMA - Cross de Montciel est organisé par le Lons Athlé 39 dont le siège social est situé Centre social René Feït - 2 rue de Pavigny - 39000 Lons-le-Saunier, en collaboration avec la Ville de Lons-Le-Saunier, l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) et le Conseil départemental du Jura.

La 19^{ème} édition se déroule dimanche 19 novembre 2023 sur le Plateau de Montciel à Lons-le-Saunier.

Ce cross, ouvert à tous, a obtenu de la Fédération française d'athlétisme (FFA), le label régional FFA, comptant pour le classement national des clubs affiliés à la FFA.

Les règlements de la FFA s'appliquent pour les courses 1 à 6.

L'inscription à l'une des courses du GROUPAMA - Cross de Montciel implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent, avant, pendant et après la manifestation.

2. Epreuves

Les épreuves sont ouvertes à tous les athlètes licenciés FFA ainsi qu'aux non licenciés selon les catégories d'âges définies par la FFA au 1^{er} septembre 2023 :

Horaire départ	Courses	Catégories	Distance
10h30		Marche nordique chronométrée	7050 m
11h00		Eveil athlétique (2015 à 2017) ; Poussines et Poussins (2013 et 2014)	Animation Kid Cross
12h30	1	Benjamines et Benjamins (2011 et 2012)	2350 m
12h50	2	Minimes F/M (2009 et 2010) ; Cadettes (2007 et 2008) ;	3550 m
13h15	3	Cadets (2007 et 2008) ; Juniors F (2005 et 2006)	4650 m
13h40	4	Juniors M (2005 et 2006)	6350 m
	5	Cross long F : Espoirs /Seniors/Masters (2002 et avant)	7450 m
14h30	6	Cross long H : Espoirs/Seniors/Masters (2002 et avant)	8650 m

Le programme, les horaires et les distances des courses sont consultables sur le site internet de l'événement : <https://www.lonsathle39.fr/cross-de-montciel>

Les horaires de départ et les parcours sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure ou

pour des raisons de sécurité.

3. Inscriptions et droits d'inscription

Les inscriptions sont gratuites pour tous les participants.

L'organisation demande aux concurrents des courses 1 à 6 **de s'inscrire par internet avant 17h00, samedi 18 novembre 2023** sur le site du Lons Athlé 39 : <https://www.lonsathle39.fr/cross-de-montciel>. L'inscription reste cependant possible sur place, dimanche 19 novembre 2023, à partir de 11h00 et jusqu'à 1h avant l'horaire du départ de la course.

Les inscriptions pour la marche nordique chronométrée se font sur place, dimanche 19 novembre 2023, à partir de 9h30.

Les inscriptions pour le Kid cross se font également sur place, dimanche 19 novembre 2023, à partir de 10h.

4. Obligations de certificat médical, licence et questionnaire de santé pour les mineurs

La participation aux courses 1 à 6 et à la marche nordique chronométrée est soumise, comme toute participation à une compétition, à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical ;
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.

5. Dossards

Le retrait des dossards se fait le jour de l'épreuve à partir de 10h00 et jusqu'à 30 minutes au plus tard avant le départ de la course. Prévoir une pièce d'identité et un système de fixation du dossard (épingles, ...).

Le dossard doit être fixé sur le devant de manière à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course, sous peine d'arrêt ou de disqualification.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

6. Service médical & Sécurité

Les secours sont assurés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Jura, présents sur place. La sécurité est assurée par les signaleurs du Lons Athlé 39.

Les participants s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé. Il est rappelé que chaque coureur doit assister aux autres en cas d'incident ou accident et doit en informer le signaleur le plus proche. En cas de force majeure, d'événement climatique ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

7. Ravitaillement, restauration et buvette

Ravitaillement offert aux marcheurs et coureurs à l'arrivée.

Sur place, possibilité de restauration payante pour tous (exemples : sandwiches, gaufres, boissons, thé, café, vin chaud...).

8. Contrôle antidopage

Tout coureur participant à une course chronométrée avec classement final peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle antidopage conformément à la réglementation du code du Sport validée par l'Agence mondiale Antidopage et l'Etat français.

9. Classement et récompenses

Un classement final est généré pour chaque course. Il est effectué par sexe et selon les catégories d'âge définies par la FFA au 01/09/2023. Tous les résultats seront accessibles sur le site Internet du Lons Athlé 39 <http://lonsathle39.athle.fr/>, le site <https://my.raceresult.com/222528/>, sur le site de la FFA <https://www.athle.fr/>

Les récompenses sur le podium concerneront :

- les 3 premières féminines au scratch et ce, pour chaque course chronométrée ;
- les 3 premiers masculins au scratch et ce, pour chaque course chronométrée ;
- La première féminine de chaque catégorie pour le cross long ;
- Le premier masculin de chaque catégorie pour le cross long.

Coupes, médailles et primes (aux premiers et premières du cross long.)

10. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance « responsabilité civile organisateur/participants ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance fédérale. Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Les coureurs participent aux épreuves sous leur entière responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

11. Droit à l'image et données personnelles

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous les supports.

12. Renseignements

Olivier FAIVRE - 06 88 79 13 23 - olivier.favre4@orange.fr

13. Remerciements

Le Lons Athlé 39 tient à remercier tout particulièrement les bénévoles qui assurent l'organisation et

contribuent au bon déroulement de cette manifestation.

Le club remercie également ses sponsors et partenaires qui le soutiennent et l'accompagnent dans la mise en œuvre d'actions au bénéfice du plus grand nombre. Ils participent à équilibrer le budget de l'organisation de manifestations sportives ouvertes à tous comme le GROUPAMA - Cross de Montciel.

Amis Sportifs, accordez-leur aussi votre confiance par vos achats ou vos travaux.